

1 - APPEL DES MEMBRES :

PRÉSENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

ABSENTS MAIS AVAIT DONNÉ PROCURATION :

Madame Angélique BLAISEL donne procuration à Monsieur Emmanuel DUBOIS jusqu'à son arrivée (19h16)
Monsieur Jean-Louis PALETTE donne procuration à Monsieur Patrice COSTEUX

ABSENT : Monsieur Gilles DEHAME (arrivée à 18h35)

Le quorum est atteint.

2- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire a procédé à la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier est adopté tel que présenté.
Monsieur Jérémy LOUCHET est nommé secrétaire de séance.

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026

La présidente de séance indique que le compte rendu du dernier conseil municipal a été transmis aux membres. Aucune observation n'étant formulée, il est mis aux voix, et est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

Monsieur Gilles DEHAME rejoint l'assemblée délibérante à 18h35.

4. PRÉSENTATION GÉNÉRALE – CADRE BUDGÉTAIRE 2025-2026

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Willy GOBERT pour présenter les éléments financiers. Ce dernier introduit l'ordre des délibérations budgétaires et précise la méthode de travail :

1. Présentation et approbation du Compte financier unique (CFU) 2025.
2. Affectation du résultat 2025 au budget 2026.
3. Vote des taux d'imposition
4. Présentation et vote du budget primitif 2026.

Il précise que les documents budgétaires ont été remis sur table : CFU 2025, budget prévisionnel 2026 et matrices détaillées (dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement), et que la présentation se fera également à l'écran.

Monsieur Willy GOBERT remercie l'équipe administrative, notamment Mme Marie-Pierre LEJEUNE, pour la préparation budgétaire.

5. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Monsieur Willy GOBERT rappelle le passage, à compter de l'exercice 2025, au Compte Financier Unique (fusion de l'ancien compte administratif et du compte de gestion) afin d'améliorer lisibilité, transparence et fiabilité de l'information financière, en co-construction avec le comptable public (DGFIP).

Il rappelle aux nouveaux élus qu'un budget municipal se divise en deux parties : fonctionnement (quotidien) et investissement (patrimoine) .

Principaux résultats communiqués pour 2025 :

- Section de fonctionnement :
 1. Résultat antérieur 2024(excédent) : 244 901,79 €
 2. Recettes 2025 : 4 234 436,04 €
 3. Dépenses 2025 : 3 799 500,79 €
 4. Résultat de l'exercice 2025 : 434 935,25 €
 5. Résultat global de fonctionnement : 679 837,04 € d'excédent.
- Section d'investissement :
 1. Résultat antérieur 2024 : 75 364,76 €.
 2. Recettes 2025 : 1 201 372,90 €.
 3. Dépenses 2025 : 762 086,26 €.
 4. Résultat de l'exercice 2025 : 439 286,64 €.
 5. Excédent d'investissement : 514 651,40 €.

6. Restes à réaliser (RAR) : 239 346,38 €.
7. Excédent net après RAR : 275 305,02 €

L'excédent global cumulé est de 955 142 ,06 €, ce qui est "plutôt très bon" et signifie que "nos comptes sont sains, ils sont très sains ».

Il insiste sur la règle que l'investissement ne peut financer le fonctionnement, mais le fonctionnement peut abonder l'investissement.

Concernant les dépenses de fonctionnement (chapitre 011), il se félicite d'une diminution de 100 000 € en 2025, passant de 1 193 305 € à 1 098 186 €, grâce à la maîtrise des dépenses. Il attribue cette réussite au "travail au quotidien" et à la vigilance de Madame le Maire sur chaque facture. Les travaux d'efficacité énergétique ont permis de réduire la facture d'électricité de 16 000 € (-25 %) et de chauffage urbain de 13 000 €.

L'entretien des terrains sportifs est partiellement externalisé (Terenvi), et les 5 robots tondeuses ont été amortis sur 3 ans. Monsieur POCHE confirme l'efficacité des robots.

Les dépenses de personnel sont en "croissance constante" en raison de la prise de compétences des agents (anciennement GVT), ce qui est "logique".

La subvention au CCAS a été réduite de 60 000 € en 2025, revenant à un montant habituel après une augmentation exceptionnelle l'année précédente due aux indemnités de départ suite à la dissolution du SAAD.

Concernant les recettes, Monsieur Willy GOBERT note leur stabilité. La taxe foncière perçue est de 2 225 000 €, en croissance par rapport à 2024, bien qu'inférieure au montant théorique de 2 350 000 € en raison de dégrèvements et difficultés de recouvrement.

La vente d'une parcelle rue Charles Sauvage a généré 300 000 € de recettes exceptionnelles.

L'état de la dette est "extrêmement bas", remboursable en 1,21 an, ce qui place la commune parmi les moins endettées de l'agglomération boulonnaise. Monsieur Willy GOBERT précise que la commune peut financer ses investissements par autofinancement, et qu'elle pourrait facilement emprunter sans difficulté si nécessaire.

Madame Angélique BLAISEL rejoint l'assemblée délibérante à 19h16

Madame le Maire quitte la séance et le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Michel DOLLÉ, conseiller municipal, met au voix l'approbation du Compte Financier Unique de 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le conseil est invité à décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 (679 837,04 €) au budget 2026. Il est rappelé que l'excédent d'investissement net des restes à réaliser (275 305,02 €) demeure en section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal que l'affectation des résultats 2025 soit adoptée comme suit :

1. À la section d'investissement : 350 000 € (compte 1068) afin notamment de pouvoir financer les travaux et les équipements futurs
2. À la section d'investissement : 514 651,40 € (compte 001).
3. À la section de fonctionnement : 329 837,04 (compte 002) €.

Le point est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

7. FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX 2026

Le Conseil est appelé à fixer les taux des taxes locales pour l'exercice 2026. Conformément à la position maintenue depuis plusieurs années, il est proposé de ne pas augmenter la part communale.

Il est proposé par Madame la Maire que les taux communaux suivants soient fixés pour 2026, à l'identique de l'exercice précédent :

1. Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 51,77%
2. Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 29,61%
3. Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS) : 18,00%

La proposition est mise au vote, et est adoptée à l'unanimité.

8. BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Monsieur Willy GOBERT présente le budget 2026, soulignant la nécessité de prudence face à l'instabilité économique.

Section de fonctionnement – Dépenses 2026 :

Le compte 6042 (Achats de prestations de services) s'élève à 345 000 € et voit une hausse marquée par rapport à 2025. Des efforts vont devoir être faits sur d'autres postes budgétaires, car la commune finance en grande partie l'augmentation du coût des repas scolaires (augmentation d'environ 30 % du prix de la restauration scolaire), l'augmentation du ticket de repas étant minime pour les parents (+0,15 €).

Madame le Maire ajoute que la communication sur l'augmentation des repas a été faite "avant les élections municipales" par "honnêteté et transparence".

Les dépenses de personnel sont portées à 1 896 000 € pour anticiper l'augmentation inéluctable.

On note une stabilité pour les autres comptes de dépenses de la section de fonctionnement, avec une volonté constante de les maîtriser.

Le montant total des dépenses de la section de fonctionnement est de 4 103 725 €.

Section de fonctionnement – Recettes 2026 :

Le report du résultat 2025 est de 329 837,04 €. On constate une légère diminution des produits des services et du domaine (cantine, périscolaire, centre).

Le total des recettes s'élève à 4 103 725 €, en équilibre avec les dépenses.

Section d'investissement – Dépenses 2026 :

Madame le Maire présente les investissements, notant que par rapport aux propositions de son équipe, elle a dû opérer des choix :

- 11 500 € sont alloués aux frais d'études afin de s'exonérer de notre obligation réglementaire liée à l'adressage. Cette prestation sera réalisée par La Poste avec une fin de mission au plus tard le 31/12/2026.
- 55 000 € afin d'aménager les entrées et les sorties de la commune, et également la rue des Bergeronnettes (amélioration de la circulation).
- Hôtel de Ville : réfection de la toiture (réception à venir), panneaux solaires avec installation d'un écran public d'affichage au rez de chaussée permettant de connaître l'état de la production/consommation d'énergie, panneaux extérieurs, système de son de la salle d'honneur, fenêtres et isolation thermique extérieure.
- Bâtiments scolaires : 20 000 € pour le remplacement de fenêtres (école Aurore), les travaux à l'école Dolto (suivi de fissures sous témoin).
- Cimetière : 50 000 € pour l'exhumation de 84 corps et l'aménagement d'un lieu de recueillement, à la d'une suite d'une procédure de 2 ans.
- Chauffages/équipements techniques : chaudières logements Aurore et atelier (129 000 € + 12 000 €) ; à la suite d'un problème d'infiltration d'eau dans la partie communale de RGH, il est nécessaire de changer les menuiseries (cage d'escalier principal) : 25 000 € ; alarme incendie du Forum : 12 000 € ; toiture église du haut 10 000 € (recherche de subventions DRAC/Région à prévoir) ; pilotage des chaudières à distance.
- Réseau de voirie : 428 000 € affectés à des travaux envisagés dans les rues suivantes : Bergeronnettes, Mésanges (après les travaux du foyer), Hirondelles (amiante dans l'enrobée), Eustache Lemoine, Denis Thueux, Parc des Sports).
- Installation/sécurisation de voirie : 20 000 € pour la création de zone partagée et de la sécurisation des voies, notamment aux abords des écoles.
- Matériels et mobiliers : poteaux incendie (10 000 €), copieurs pour les écoles (8 000 €), informatique mairie (15 000 €), mobilier scolaire (11 100 €), mobilier CAJ et bureautique (9 400 €). Madame le Maire rappelle que la commune finance le mobilier scolaire.
- Patrimoine culturel : 30 000 € afin de pouvoir entreprendre la restauration des œuvres affectées à l'Eglise du haut suite au récolement opéré l'année dernière.
- Divers équipements : sèche-linge pour le jardinier (585 €), équipements de rencontre (2 000 €), potager CAJ (1 200 €), logiciel jeux d'arcade (3 000 €), tentes CAJ (3 500 €), matériel créatif et sportif CAJ (2 000 €), matériel d'évolution (3 000 €).
- Installations et sécurité : chambre froide du Forum ; caméras sur ZNC (remplacement et veille) : 23 000 €.

Montants synthétiques :

1. Dépenses d'investissement nouvelles : 1 613 130,62 €.
2. Avec restes à réaliser, dépenses d'investissement 2026 : 1 852 477 €.

Section d'investissement – Recettes 2026

Le financement provient de l'excédent d'investissement 2025 (514 651,40 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisés (350 000 €), des subventions à solliciter et des recettes d'amortissement.

Une augmentation de la taxe d'aménagement est prévue (environ 100 000 €) grâce à la construction d'une résidence seniors.

Le total des recettes prévues s'élève à 1 852 477 €.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour 2026.

Après avoir pris connaissance par chapitre et par article des éléments du Budget Primitif 2026 de la Commune tel qu'il a été présenté par Madame le Maire et Monsieur Willy GOBERT le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2026 équilibré en dépenses et en recettes par section comme suit :

1. les dépenses et recettes de fonctionnement à 4 103 725 €,
2. les dépenses et recettes d'investissement à 1 852 477 €.

9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – DÉLIBÉRATION SUR LA LISTE DE PRÉSENTATION

Madame le Maire rappelle que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la CCID comprend 16 membres titulaires et 16 membres suppléants proposés au Directeur départemental des finances publiques.

Liste des membres titulaires proposés (16) :

1. Mme Gwenaëlle LOIRE
2. M. Willy GOBERT
3. Mme Sophie MULARD
4. M. Jérémy LOUCHET
5. Mme Audrey MARTEL
6. M. Bruno POCHE
7. Mme Céline VIGNERON
8. M. Patrice COSTEUX
9. Mme Florence LEMAIRE
10. M. Adrien DELBIAUSSE
11. Mme Ludivine LOUCHET
12. M. Jean-Louis PALETTE
13. Mme Hélène LEROY-COURTIN
14. M. David DEVASSINE
15. Mme Angélique BLAISEL
16. M. Michel FORTIN

Liste des membres suppléants proposés (16) :

1. Mme Coraline POCHE
2. M. Gilles DEHAME
3. Mme Laurence MARCQ-BALY
4. M. Michel DOLLE
5. Mme Bénédite DELATTRE
6. Mme Emmanuel DUBOIS
7. Mme Dorothee STEVENARD
8. M. Gérard LERAT
9. Mme Stéphanie FICHEUX
10. M. Serge CORDIER
11. Mme Laurence POCHE
12. M. Christian MERLIN
13. M. François LOIRE
14. Mme Isabelle COLPIER
15. M. Antoine PLOUCHART
16. Mme Catherine COSTEUX

Pour rappel, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation, et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Il est proposé que la liste ci-dessus soit adoptée comme liste de présentation en vue de la nomination des membres de la CCID, conformément aux dispositions applicables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la liste de présentation ci-dessus.

10. FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – DÉLIBÉRATION SUR LE PRINCIPE ET LES CRÉDITS

Madame le Maire rappelle que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

La formation des élus peut porter sur les domaines liés au mandat (finances publiques, marchés, démocratie locale, intercommunalité, urbanisme, communication, environnement, efficacité personnelle, négociation).

Les frais (déplacement, séjour, enseignement) sont remboursables et constituent une dépense obligatoire de la commune si l'organisme est agréé par le ministère des Collectivités Territoriales.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % ni supérieur à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil.

Il est proposé par la présidence et résolu unanimement :

1. D'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus, dans les bornes légales susmentionnées.
2. De préciser que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministère compétent.
3. De préciser que les crédits non consommés à la clôture de l'exercice seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année en cours.

Madame la Maire note que peu d'élus ont suivi de formation, et invite à faire des demandes.

Madame Florence LEMAIRE mentionne le manque de catalogue clair des formations disponibles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, HARCELEMENT ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

Madame le Maire expose que, à défaut de conventionnement avec le Centre de gestion, la collectivité doit mettre en place son propre dispositif de signalement.

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes,
- Protection et accompagnement des victimes,
- Sanction des auteurs,
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques,
- Exemplarité des employeurs publics.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais propose une adhésion à ce dispositif qui en facilite cette mise en place dans un cadre financier avantageux.

L'offre prévoit une plateforme de signalement accessible 24 h/24 pour les agents, un traitement par un prestataire externe, pour un coût de 2 € par agent et par an.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'adhérer au dispositif de signalement proposé par le CDG 62 pour le lot 1 (Fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement), et le lot 2 (Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations).
2. D'autoriser Mme le Maire à signer la convention afférente.

Aucune opposition n'est exprimée, la proposition de Mme le Maire est adoptée à l'unanimité.

12. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROITS DE PLACE POUR LES MARCHÉS NOCTURNES ESTIVAUX

La présidence propose de renouveler l'organisation de marchés nocturnes estivaux aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 5 juin, de 17 h 30 à 21 h 30.
- Vendredi 24 juillet, de 17 h 30 à 21 h 30.
- Vendredi 4 septembre, de 17 h 30 à 21 h 30.

Les droits de place sont fixés à 5 € pour 3 mètres linéaires et 5 € pour le branchement électrique. Les associations sont également invitées à candidater. La proposition est adoptée à l'unanimité.

La proposition de délibération est votée à l'unanimité.

13. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- **Travaux** : La toiture de la Mairie a été évoquée.
- **Manifestations** : Petit-déjeuner à la population le 1er mai, et défilé de voitures militaires le 16 mai.
- **Bulletin municipal** : Les contributions (photos et contenus) sont attendues jusqu'au 12 avril.
- **Subventions aux associations** : L'enveloppe est de 40 000 €. Les subventions seront conditionnées à la réception des justificatifs (nombre d'effectifs, dépenses, recettes). Nécessité de relancer et de fixer une date butoir au 30 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire a déclaré la séance close.

Délibéré, en séance, les jours et ans susdits.

La séance a été levée à 20h08.